

**LA (RE)LATINISATION
DU FRANÇAIS
DANS SON HISTOIRE**



PARIS
HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR
2026

www.honorechampion.com

INTRODUCTION

La réactivation consciente de l'appareil morphologique du latin, des bases de son lexique, voire de sa syntaxe, est un phénomène qu'on observe dans l'histoire de nombreuses langues romanes. On pourra lire sur l'espagnol les travaux de Dworkin, sur le roumain ceux de Bogdan Oprea (2011), et, pour une synthèse, consulter par exemple le chapitre de Pountain (2011), l'article de Cornilie et Drinka (2019) ou le dictionnaire de Reinheimer (2011). Dans le dossier que nous avons réuni sur « La (re)latinisation des langues romanes dans l'histoire » pour la *Revue des langues romanes* (Siouffi, éd., 2024), on trouvera également des contributions sur l'occitan et l'italien. Il est à noter que le phénomène n'a d'ailleurs pas concerné que les langues romanes, puisqu'il a été commenté également sur l'anglais (voir Baugh *et al.* 1978; Hogg, éd. 2008), et plus marginalement sur l'allemand. Dans ces cas, on parle naturellement plutôt de *latinisation* que de *relatinisation*. Aujourd'hui, la « latinisation » concerne de nombreuses langues du monde comme le russe, l'arabe ou le chinois, souvent par le biais de l'anglais.

Ce dernier terme de *relatinisation* mérite bien entendu d'entrée un commentaire. On le doit semble-t-il à Gougenheim (1959), ou tout du moins est-ce souvent dans le sillage de cette étude que les principaux travaux qui l'ont repris se sont positionnés. Le terme est-il le plus adapté? Nombre de travaux ont plutôt fait usage de *réfection*, voire de *réfection savante*. Il s'agit alors souvent de mettre en rapport des formes héritées et de nouvelles formes reconstruites ou construites sur les bases originelles. Dans ces cas, une tradition bien établie parle de *latinismes*. Les termes de *latinisation* ou de *relatinisation*, quant à eux, semblent plus propres à s'appliquer à l'histoire des langues dans leur ensemble qu'à des formes. Mais c'est une position qui peut être discutée. Certains contributeurs du présent dossier, d'ailleurs, proposent d'établir des distinctions. C'est pourquoi nous avons fait le choix de faire figurer le *re-* de *relatinisation* entre parenthèses. En anglais, il est souvent détaché par un tiret, ce qui marque peut-être la spécificité d'une action.

Latinisation ou *relatinisation*? Chacun maniera les termes à sa guise, d'autres options étant naturellement possibles.

S'agissant du français, et de quelque façon qu'on le dénomme, le phénomène est bien connu des spécialistes des XIV^e-XVI^e siècles, et il figure en bonne place dans les histoires de la langue française (Nyrop 1904, Brunot 1905 et suiv., Marchello-Nizia 1979, Duval in Rey et *alii* 2007). Il est à noter que, cependant, cette évolution dans les pratiques comme, sans doute, dans la conscience linguistique, se fait souvent sans explicitation métalinguistique. Le terme *latinisme*, par exemple, n'est pas disponible : il n'apparaît qu'au milieu du XVI^e siècle. Au XVI^e siècle, précisément, on en est au point où on peut dire, avec Desbois-Ientile (2016), qu'une certaine langue française « s'invente en latin » – on pourrait ajouter également en grec.

À la vérité, il semble que cet appel au latin ait marqué des périodes plus nombreuses qu'il n'y paraît. On observe des remobilisations du latin classique dès la période mérovingienne et lors de la « réforme carolingienne » (voir Banniard 1997 ainsi que sa contribution dans Siouffi, éd. 2024 ; et Carlier et Guillot éd. 2018). Pendant tout le Moyen Âge, la coexistence du latin et des langues vernaculaires dans certaines sphères, notamment savantes (Le Briz et Veysseyre, éd. 2000 ; Ducos, éd. 2012 ; Marcotte et Silvi éd. 2014) a induit des interférences plus ou moins conscientes et concertées. Dès le XVI^e siècle, pour autant, cette réactivation savante des bases latines a suscité des oppositions. Au XVII^e siècle, un Vaugelas continue à estimer que *débiteur*, qui s'est installé dans l'usage à côté de l'ancien *detteur*, a toute sa place en français, de même que le verbe *ériger*, que certains contemporains contestent. L'époque est cependant à une culture plus mondaine que savante (voir Bury, éd. 2005). Le remarqueur Dominique Bouhours considère que « c'est parler Latin en François » que d'employer le verbe *aliéner*.

Au XVIII^e siècle, cependant, alors que la référence à l'usage lui était préférée par Vaugelas, l'essor d'un raisonnement de type analogique va propulser certaines formes nouvelles dont on se demande si elles sont « latines » ou « françaises ». Rétif de la Bretonne écrit ainsi en 1788 :

« J'ai dit la *favorabilité* du local : ét j'ai l'honneur d'avertir mes Concitoyens en general, que la langue française étant un dialecte du latin, ét n'étant langue, qu'autant qu'elle fait partie du latin, on peut y puiser tous les

mots; que tous ceux qu'on y prend, soit directement, soit par analogie, sont clairs, ét surtout français»¹

Le mouvement ne s'arrête pas là, et le développement considérable du vocabulaire technique que connaîtront les *xix^e* et surtout *xx^e* siècles sera évidemment favorable à un recours accru aux bases latines (et grecques).

C'est le moment pour certains grammairiens, linguistes et historiens de la langue de pointer le phénomène. On pourra citer ici, dans l'ordre chronologique, pour donner quelques jalons, les travaux de Gillieron (1921), de Guiraud (1968), Lerat (1979), Kuentz (1980) sur le lexique, de Nykrog (1957), Lorian (1967) sur la syntaxe. S'agissant du lexique, la problématique du recours au latin rencontre étroitement celle de la néologie, comme le montre Sablayrolles (2000).

Au total, le sujet s'avère d'une grande ampleur historique et il touche de nombreuses zones de la langue, même si le lexique paraît la principale concernée de prime abord. Il serait en effet possible d'explorer sous cet angle certaines questions syntaxiques (subordination, calques de construction telles que l'ablatif absolu ou la « proposition infinitive »), grammaticales (forme et usage de certains temps), morphologiques (emprunt d'affixes savants, productivité des formants), phonétiques (prononciation) et graphiques (réactivations étymologiques), voire, à plus grande échelle, textuelles, rhétoriques, stylistiques...

La question de la (re)latinisation du français pose évidemment également celle de la plus ou moins grande conscience dans laquelle ces processus se sont déroulés. Les travaux réunis dans Averyanov et *alii* (2021) se sont intéressés de ce point de vue au rapport actif au latin qui pouvait s'observer dans certaines productions textuelles, au Moyen Âge, bien que la dimension explicite n'y soit pas souvent présente, mais aussi dans la poésie épique du *xvi^e* siècle par exemple (voir l'article de Melde) ou au *xvii^e* siècle (voir les articles de Bencivenga et de Lyraud). Les différents degrés de remotivation et d'intégration des bases latines dans ce qu'on pourrait appeler « le français » sont en effet à mettre en perspective de façon plus large avec l'histoire culturelle du français, l'histoire de

¹ Rétif de La Bretonne, *Les Nuits de Paris, ou le Spectateur nocturne* (1788-1794), Londres et se trouve à Paris, [s. n.], Huitième partie, CLXXI Nuit, p. 1705-1707.